

RÉFORME DES RETRAITES : STOP !

FO réaffirme son opposition à toute réforme des retraites conduisant à réduire les droits des salariés, le niveau des pensions et à reculer encore l'âge de départ en retraite.

■ Pour le maintien de tous les régimes !

Une exigence : le maintien des régimes existants, des droits et dispositifs associés. FO refuse la création d'un régime unique par points, synonyme a minima d'individualisation et d'incertitude permanente.

■ Pour un système par répartition et une solidarité intergénérationnelle !

Une évidence : la cotisation fonde le système par répartition de solidarité entre les actifs et les retraités.

■ Pour le maintien des droits !

Une nécessité : aucune remise en question des pensions de réversion ou d'orphelin.

■ Pour une revalorisation des retraites !

Une urgence : garantir et revaloriser le pouvoir d'achat des retraites et des pensions par l'indexation des pensions sur les salaires et l'annulation de la hausse de la CSG pour tous.

**RASSEMBLEMENT À PARIS
LE 21 SEPTEMBRE**

Plus **FO** rts ensemble !

www.force-ouvriere.fr



Dossier RETRAITE : Les mensonges du gouvernement

On se souvient qu'en présentant son projet de contre-réforme des retraites « *pour un système universel par points où un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous* », le président de la République avait affirmé qu'il ne voulait pas toucher à l'âge légal de départ à la retraite (aujourd'hui 62 ans) et que cette « *réforme* » n'avait pas pour but de faire des économies.

En réalité ce système universel par points a, entre autres, pour objectif de faire baisser les pensions de tous les futurs retraités :

- ▶ Parce que c'est le gouvernement qui fixerait la valeur du point. Aujourd'hui déjà, Macron explique aux actuels retraités qu'ils n'ont que 0,3 % de revalorisation des pensions, alors que l'inflation est de 1,7 point, au motif que « *la croissance n'est pas au rendez-vous* » (dérogeant au code de la Sécurité sociale). Il est facile d'imaginer les arguments du pouvoir pour faire varier la valeur du point en fonction de critères économiques et politiques. C'est pourquoi nos anciens ont bâti un système basé sur les cotisations sociales, pour que la Sécurité Sociale ne soit pas livrée aux appétits des gouvernants et du capital financier. Le système prôné par ce gouvernement rompt totalement avec la Sécurité sociale de 1945 ;
- ▶ Parce que la totalité de la carrière serait prise en compte dans le calcul de la pension, ce qui aurait pour conséquence d'en faire mécaniquement baisser le montant. Il est à noter que le passage des 10 meilleures années aux 25 meilleures (décrets BALLADUR de 1993) avait déjà fait baisser les pensions d'au moins 15%.
- ▶ Parce que M. Delevoye, le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, se garde bien de dire ce que deviendraient dans son système les périodes non cotisées (maladie, chômage, invalidité, accident du travail, bonifications pour enfants, etc.).

Un tel système pénaliserait en particulier :

- - Les femmes, qui vont cumuler des salaires inférieurs aux hommes, du temps partiel imposé, du congé parental, etc. ;
- - Les petits salaires de façon générale ; Les malades, les Chômeurs, les handicapés etc

Dans un document de travail envoyé aux organisations syndicales, M. Delevoye, écrit : « *plus l'âge de départ sera tardif, plus la retraite devra être mieux revalorisée* », et de proposer qu'une année travaillée en plus rapporte de 3 à 5 % de pension supplémentaire.

En raison de la baisse programmée des retraites, le salarié qui le peut, devra travailler au-delà de l'âge légal. Cela ressemble à l'accord sur la complémentaire AGIC-ARCCO, que FO n'a pas signé, instaurant un malus de 10 % au salarié partant en retraite à l'âge légal, quand bien même il bénéficie du taux plein au régime général. N'est-ce pas une manière de reculer l'âge de la retraite ? Évidemment oui !

De plus, certaines catégories parmi les plus fragiles – les chômeurs, les invalides, certaines catégories d'handicapés – ne pourront pas retarder leur départ, car les organismes (Assurance maladie, Pôle Emploi, CAF) interrompent le versement des prestations à l'âge dit légal. Aujourd'hui plus de 41 % des personnes qui partent en retraite ne sont déjà plus en activité (chômage, invalidité, etc.)

Dans le même document, J.-P. DELEVOYE explique que le montant en euros des pensions serait calculé selon une valeur du point identique « *pour tous les assurés l'année de leur départ* ». Mais celui-ci pourrait évoluer avec l'espérance de vie car, selon lui, les Français passent plus de temps à la retraite et il faudrait donc, « *soit financer cela par des recettes supplémentaires, donc par la hausse des cotisations, soit continuer la progression de la valeur du point à un rythme « inférieur » à la croissance économique* ». C'est bien la preuve que la valeur du point variera au bon vouloir des gouvernants ! Quant à une « *évolution selon l'espérance de vie* », c'est un mécanisme de type notionnel que le gouvernement prétendait exclure face au tollé suscité par l'expérience suédoise...

Décidément, le système universel par points, on n'en veut point !

**AVEC FORCE OUVRIERE, TOUS A PARIS LE 21 SEPTEMBRE 2019 POUR DIRE STOP A LA REFORME DES RETRAITES
MACRON ! MAINTIEN DE TOUS LES REGIMES EXISTANTS !**